RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
CANDIDATURES

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Opération 2027-2028
Remplacement du télésiège de Brichou

SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES
109, Avenue des Jeux Olympiques
73620 LES SAISIES
Tél : 04 79 38 98 89

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet 3
1.2 - Mode de passation 3
1.3 - Type et forme de contrat 3
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
3 - Les intervenants 7
3.1 - Maîtrise d'œuvre 7
3.2 - Contrôle technique 7
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 7
4 - Conditions relatives au contrat 8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
4.2 – Calendrier Prévisionnel de l'opération 8
5 - Contenu du dossier de consultation Etape 1 Candidature 9
6 - Présentation des candidatures 10
6.1 - Documents à produire 10
6.2 – Déroulement de la procédure 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures/ plis 12
7.1 - Transmission électronique 12
7.2 - Transmission sous support papier 14
8 – Jugement des candidatures 14
9 - Renseignements complémentaires 14
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
9.2 - Procédures de recours 14
10 - Plan de Situation du projet 15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Opération 2027-2028 – Remplacement du télésiège de Brichou

La présente consultation concerne les lots 2 et 3.

La consultation se déroulera en 2 étapes dans le cadre de la procédure avec négociation prévue à l'article L2124-3 du Code de la Commande Publique.

La première étape concerne la remise des candidatures dont la date limite est fixée au

20 Novembre 2026 à 12 heures

Les lots 1, 4 + 5 + 6.1 et 6.2 feront l'objet d'une consultation ultérieure en procédure adaptée.

Lieu(x) d'exécution :

Domaine skiable des Saisies

73620 LES SAISIES

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure avec négociation. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-3 et R2124-4 du Code de la Commande Publique.

Une consultation ultérieure sera organisée en procédure adaptée pour les 5 petits lots, en application des articles L2123-1 et R2122-1 2° du Code de la Commande Publique

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application de l'article R2113-4 du Code de la Commande Publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 lot(s) :

Lot(s)	*Désignation*	*Mode de passation*	
		Procédure avec négociation R2124-4du CCP	*Procédure marché adapté R2122-1 2° du CCP*
1	Démontage du télésiège existant		X
2	Construction du télésiège de Brichou : Etudes Fournitures et mise en service Construction d'un télésiège équipé de véhicules ouverts 6 places à attaches découplables. Longueur = 816 mètres Dénivelée = 238 mètres Débit = 2400 p/h	X	
3	Travaux de génie civil et de montage du télésiège de Brichou: Longueur 816 mètres – Dénivelée = 238 m	X	
4	Alimentation en énergie électrique Modification du poste de transformation HTA/BT à l'arrivée du télésiège de Brichou Alimentation de la station de départ du télésiège de Brichou		X
5	Terrassements généraux, ouvrage de soutènement et réseaux Surface aménagée : 6 000 mètres carrés		X
6.1	Locaux techniques : Gros œuvre		X
6.2	Locaux techniques : Charpente – couverture – Menuiseries - Cloisons		X

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

N° de lot	*Tranche*	*Désignation de la tranche*
2	Ferme	Etudes
	Optionnelle 1	Fabrication
	Optionnelle 2	Mise en service
3	Ferme	Approvisionnements des matériaux pour les travaux de génie civil de fondations
	Optionnelle 1	Réalisation
Autres lots	Ferme	Réalisation

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45212290-5	Réparation et entretien d'infrastructures sportives			
45212223-5	Travaux de construction d'installations de sports d'hiver			

Lot(s)	Objet principal	Libellé objet principal	Objet suppl.	Objet suppl.	Objet suppl.
2 et 3	45212223-5	Travaux de construction d'installations de sports d'hiver			
4	45212223-5	Travaux de construction d'installations de sports d'hiver			
5	45315300-1	Installations d'alimentation électrique			
6	45112500-0	Travaux de terrassement			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.
Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre, par lot, la forme de groupements solidaires.
Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base) et au dossier de consultation. Ils peuvent également présenter, conformément à l'article R2151-8 et R2151-9, un dossier complet par variantes proposées pour le(s) lot(s) n°02.

Les variantes ne sont pas autorisées pour le lot 03

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Câble Neige Aménagement Maitrise d'œuvre
Le Trident A
34 Avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE

Tél. : 04 76 33 35 42
Courriel : info@cna-mo.com

3.2 - Contrôle technique

Les travaux faisant l'objet du présent marché sont soumis au contrôle technique dans les conditions prévues par le titre 2 de la loi du 4 Janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction.
Le contrôle technique sera effectué par un contrôleur technique en cours de désignation.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Une coordination en matière de sécurité et de santé est organisée, aux fins de prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises et de prévoir, lorsqu'elles s'imposent, l'utilisation des moyens communs tels que les infrastructures, les moyens logistiques et les protections collectives.
Cette mission de catégorie 2 tant en phase de conception qu'en phase de réalisation, est en cours de désignation.

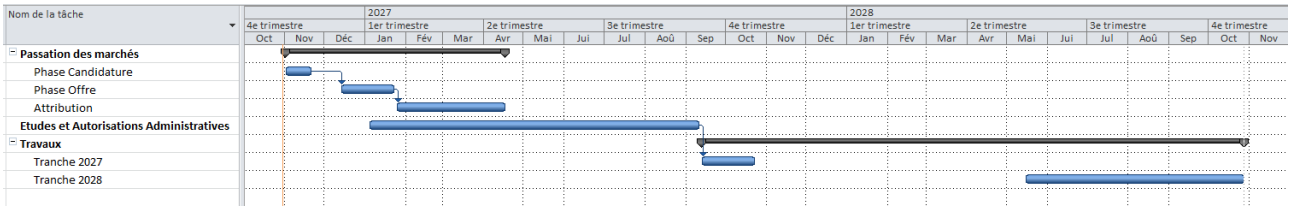
4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'Acte d'Engagement sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

Lot	Délai en jours
1	20
2	210
3	90
4	90
5	45
6.1	30
6.2	30

4.2 – Calendrier Prévisionnel de l'opération



5 - Contenu du dossier de consultation Etape 1 Candidature

Le dossier de consultation des entreprises Etape 1 Candidature (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)-Edition01

Il est remis gratuitement à chaque candidat.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.
L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 06 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'entité adjudicatrice des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat et concernant le lot pour lequel il est consulté comprendra les pièces suivantes :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Les candidats peuvent obtenir les informations utiles pour le DUME sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd
Les DC1 et DC2 sont disponibles gratuitement sur le site https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 et R2143-4 du Code de la Commande Publique:
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles
R2141-6 à R2142-12 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; le niveau sera approprié au montant des lots concernés

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-15 et R2142-16 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat, l'importance du personnel d'encadrement et l'expérience du personnel pour la réalisation de contrats de même nature pour chacune des trois dernières années.

- Liste de références similaires à l'objet du marché :

 Lot n°02 : Minimum trois références de moins de **cinq** ans pour la construction de télésiège à attaches découplables équipés de véhicules 6 places avec système automatique de stockage des véhicules dans les voies principales

 Lot n°03 : Minimum trois références de moins de **cinq** ans pour les travaux de génie civil et de montage de téléportés

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En vertu de l'article R5143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuves que la SPL Domaines Skiables peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès de ceux-ci soit gratuit

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la SPL Domaines Skiables constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

6.2 – Déroulement de la procédure

1. La sélection des candidatures (pas de minimum-pas de maximum) sera effectuée dans les conditions prévue aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique. A l'issue de la sélection, le Représentant de l'Entité adjudicatrice informera les candidats non retenus.
2. Le représentant de l'Entité Adjudicatrice adressera ensuite une invitation à soumissionner aux candidats sélectionnés.
3. A réception des offres des candidats sélectionnés, le représentant de l'Entité adjudicatrice procédera à l'examen des offres en application des articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique . Le représentant de l'Entité adjudicatrice engagera ensuite les négociations avec les candidats ayant présenté une offre.

Il peut se faire assister pour les analyses et les négociations par différents intervenants (membres de la CAO, maître d'œuvre etc). La négociation pourra porter sur les prix, quantités de matériel notamment, qualité des ouvrages et matériaux, délais de réalisation et garanties apportées par le candidat.

4. Les concurrents (limitation des personnes représentant le candidat : 3) pourront être entendus individuellement par le représentant de l'Entité adjudicatrice et différents intervenants (dito ci-avant) dans les conditions de stricte égalité pour étayer et préciser leur offre. Chaque audition aura une durée maximum d'une heure et sera décomposée en 2 parties (présentation libre de l'offre par le concurrent et réponse aux questions). Les concurrents pourront utiliser les moyens qu'ils jugent nécessaires pour la bonne compréhension de leurs offres (rétroprojecteur, vidéo.), Ils doivent dans ce cas assurer la mise en place de ces appareils. L'ordre de passage des différents candidats sera défini par tirage au sort le jour de l'ouverture des offres initiales A la suite de l'audition et conformément au Décret les candidats peuvent préciser, compléter ou modifier leur offre.
5. A l'issue des entretiens avec chaque candidat, le représentant de l'Entité adjudicatrice adressera un courrier rappelant les points qui ont fait l'objet de négociation qu'il établisse une nouvelle offre. Ce courrier spécifie aussi les modalités de remise de la nouvelle offre et la date butoir avant laquelle les candidats doivent remettre leur nouvelle offre.
6. Modalités d'envois des précisions sur l'offre : les précisions, compléments ou modifications de l'offre initiale suite à l'audition devront être présentés selon les mêmes modalités que la remise de l'offre initiale tel indiqué à l'article 7 ci-après. (Respect du parallélisme des formes)

 Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.
7. Le représentant de l'Entité adjudicatrice analyse les nouvelles offres et il peut éventuellement convoquer les candidats pour une nouvelle négociation si nécessaire à l'issue de cette analyse.

Nota : chaque entretien individuel avec les candidats sera suivi d'un écrit récapitulatif et d'une nouvelle offre. Ce processus pourra être renouvelé autant de fois que nécessaire.

8. Au terme de la négociation, le Représentant de l''entité adjudicatrice présente sa proposition de classement des offres à la Commission d'Appel d'Offres, qui attribue le marché.

L'entité adjudicatrice peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation (Article R2161-23 du Code de la Commande Publique).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des candidatures/ plis

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.
Le pli doit contenir les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.
Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 – Jugement des candidatures

La sélection des candidatures (pas de minimum-pas de maximum) sera effectuée dans les conditions prévue aux articles R2144-1 à R2144-7 du Code de la Commande Publique. A l'issue de la sélection, le Représentant de l'Entité adjudicatrice informera les candidats non retenus.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des candidatures.
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.
Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble
184 rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Téléphone : 04 78 14 10 10 - Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : *greffe.ta-lyon@juradm.fr*

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Lyon

DIRECCTE - À l'attention du CCIRA de Lyon
1 boulevard Vivier Merle
69443 LYON CEDEX 03
Tél : 04 26 99 28 33

10 - Plan de Situation du projet

